

Compte-rendu du conseil municipal du 24 Mars 2017

Etaient présents : Mmes Andrée VIELVOYE, , Véronique LE GURUN, Caroline LE GURUN
Angèle LE FUR
Mrs Philippe LE FUR, Gwendal LE ROUX, Patrick SOUNY, Alan LE GURUN,
Patrick LE FUR

Absents : M Marie Renée EYMARD a donné pouvoir à Véronique LE GURUN
Elsa BRUGALE a donné pouvoir à Patrick SOUNY

Secrétaire de séance: Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 Février 2017

Approbation à l'unanimité

2- Acquisition de la parcelle AE 1055

L'escalier descendant au port, est pour partie situé sur le terrain de Madame DROUIN, qui souhaite céder gratuitement cette partie à la commune.

En septembre 1997, la SCP GRANDJEAN MENARD avait établi un document d'arpentage n° 121 X enregistré au Centre des Impôts Foncier d'Auray le 15 juin 1998, et qui reprend le plan de division envisagé.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition foncière à titre gratuit de la parcelle AE 1055 d'une contenance de 60 m².

Après délibération

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AE 1055 pour une contenance de 60 m², cette acquisition foncière est consentie afin de reconnaître l'emprise d'un sentier communal
 - D'autoriser Madame Andrée VIELVOYE, Maire, à authentifier l'acte en la forme administrative pour ce transfert de propriété,
 - D'autoriser Madame Marie-Renée EYMARD, première adjointe, à représenter la commune lors de la signature de l'acte en la forme administrative,
- Les frais d'enregistrement au Service de la Publicité Foncière seront à la charge de la commune.

3- Plan de financement pour la réhabilitation de 2 logements locatifs au dessus de la mairie

Dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2020 Etat /Région/AIP, la commune de Houat a déposé une demande de subvention pour le projet de réhabilitation de 2 logements locatifs au-dessus de la mairie. Cette demande avait été validée le 29 Février 2016 (délibération 2016-16)

Madame le Maire présente le plan de financement modifié aux membres du Conseil Municipal :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Charges foncières	7 336.00	Etat-CPER - FNADT	120 957.00	39.30
Honoraires, assurances, divers	42 008.00	Etat – fonds soutien à l’investissement local	63 544.00	20.70
Travaux	243 661.00	Autofinancement	123 002.00	40.00
Révisions de prix	14 498.00			
TOTAL	307 503.00	TOTAL	307 503.00	100.00

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l’unanimité valide le nouveau plan de financement et autorise Madame le Maire à présenter la demande de subvention Etat-FNADT et Région dans le cadre de partenariat Etat – Région – Iles du Ponant

4- Cotisation Association Escales Photos

Madame le Maire fait part aux membres de Conseil Municipal :

- De la convention avec l’Association Escales Photos, Festival du Mor Braz
- D’une demande de cotisation par l’Association d’un montant de 2000 €

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Donnent l’autorisation à Madame le Maire de signer la convention
- Votent le montant de la cotisation de 2 000 € (deux mille euros).

5- Subventions Associations

Après avoir transmis aux membres du Conseil Municipal la liste des demandes de subventions provenant de différentes associations et en avoir débattu dans le cadre de la commission, Madame le Maire propose de voter les sommes suivantes :

1	JEUNESSE EN PLEIN AIR	30,00
2	SECOURS POPULAIRE Français	75,00
3	ADEPEI DU MORBIHAN - LES PAPILLONS BLANCS	30,00
4	RESTAURANT DU CŒUR	75,00
5	AS. PARENTS ET AMIS RESIDENTS LES BRUYERES GUEMENE	30,00
6	LIGUE CONTRE LE CANCER	30,00
7	SOUVENIR Français CANTON BELLE ILE BELZ QUIBERON	30,00
8	EAU ET RIVIERES	30,00
9	LES ENFANTS DE L'ARC EN CIEL	30,00
10	ASSOC REGIONALE DES LARYNGECTOMISES	30,00
11	SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE	30,00
12	ŒUVRES DES PUPILLES DES SAPEURS POMPIERS	100,00

13	SOUTIEN ACTION GUINEE - DUTEIL ARMEL	300,00
14	SECOURS CATHOLIQUE	75,00
15	ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	30,00
16	BANQUE ALIMENTAIRE	75,00
17	ASSOCIATION LEUCEMIE ESPOIR 56	30,00
18	STE DE SECOURS AU FAMILLES DE MARINS NAUFRAGES	30,00
19	ECOUTE FAMILIALE INFORMATION TOXICOMANIE	30,00
20	AS. FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	30,00
21	ASSOCIATION APSA – (Unité Cancérologie Pédiatrique Niger)	150.00
22	Amicale de ka Pétanque Houataise	100.00
23	Assoc. « UBUNTU CULTURE » 5Film des lis et des Hommes)	250.00
24	Comité Organisation Festival Presqu'île Breizh de Quiberon	200.00
25	Cotisation 2017 banque alimentaire	70.00
26	Cotisation Association des Maires du Morbihan 0.296 € * 254 Habitants)	75.18
27	Participation 2017 Fds Départemental de solidarité pour le logement	25.00

Après délibération

- **Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition de Madame le Maire**

6- Demande de révision du loyer de la coopérative

Madame le Maire fait part aux membres du conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur Bouxin, Directeur de la coopérative maritime de Quiberon, demandant une baisse de loyer du local qu'il occupe sur le port.

Après discussion et comparaison des prix de location à destination commerciale sur Houat, les membres du conseil Municipal à l'unanimité ont décidé de maintenir le loyer prévu dans le bail.

7- Loyer Algéco

Les anciens algécos du camping ont été déplacés près de la déchetterie et pourront être destinés aux artisans qui en feront la demande pour stocker leur matériel.

Les algécos n'étant pas tous identiques, il est décidé que le montant des loyers sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

8- Création d'une nouvelle Régie (espace sportif)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est prévu que l'aménagement du terrain multisports soit fait courant mai.

Cet espace pourra être utilisé pendant les vacances scolaires contre une participation financière. Ces transactions seront gérées dans le cadre d'une nouvelle régie, régie espace sportif.

9- Tirage au sort d'un Juré d'Assise

Comme chaque année, un juré d'assise doit être tiré au sort sur la liste électorale. Madame Claudine LE BERRE (née PERRON) qui a le numéro 284 a été tirée au sort.

10- Questions diverses

a- livraison de grands containers chez les particuliers

La livraison de grands containers chez les particuliers nécessitant plus de main d'œuvre et plus de temps de livraison, Madame le Maire demande aux membres du conseil Municipal de compléter la délibération 2016-74 du 20 décembre 2016 et de rajouter un tarif pour la livraison des grands containers. Elle propose un tarif de 20 €

Après délibération,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition de Madame le Maire, et complète la délibération 2016 - 74 du 20 Décembre 2016.

- Colis	1.00 €
- Caisse filets, Gels.....	4.00 €
- Demi- Container	5.00 €
- Containers ou palettes de bois.....	4.00 €
- Container complet, palette, literie	8.50 €
- Grand Container	20.00 €
- Transport canot	40.00 €

Location de matériel avec chauffeur :

- Petite et moyenne benne	16.00 €
- Grande benne	22.00 €

Location tracteur ou Manitou : Temps de déchargement barge

- Tarif horaire avec chauffeur	50.00 €
--------------------------------------	---------

Vidange fosse septique 200.00 €

La séance est levée à 21 H 35